

**MISE EN PLACE DE LA MISSION SIMPLIFICATION
AU SEIN DE LA SOUS-DIRECTION SPIB 1
« Stratégie, pilotage et contrôle de gestion »**

A l'occasion du départ du **délégué aux simplifications** en janvier 2016, jusqu'alors placé auprès du Directeur général, il est apparu opportun de réfléchir à un positionnement plus optimal du périmètre de la délégation au sein de l'organigramme de la Direction.

La délégation aux simplifications, créée en octobre 2012, est chargée de mettre en place une démarche de simplification des procédures et d'allègement des tâches, au bénéfice des agents, des usagers et des partenaires de la direction générale.

Les résultats des travaux menés depuis 2012 prouvent que cette démarche a porté ses fruits. Ainsi, plus de 6 000 propositions de simplifications ont été reçues par la Délégation. Depuis le lancement de cette mission, la Direction adopte ainsi chaque mois environ une dizaine de simplifications, tant au bénéfice des métiers de la fiscalité, que de la gestion publique et des fonctions transverses, portant ainsi à plus de 550 le nombre des mesures retenues depuis 2012.

Il est donc essentiel de poursuivre ces efforts, mais en apportant également une plus forte dimension d'innovation. En effet, certaines simplifications ne peuvent être aisément réalisées sur le court terme car elles supposent un investissement lourd de la Direction pour mettre fin à des situations de blocage, de lourdeur des processus, ou bien à des irritants professionnels récurrents.

Or, suite à des travaux de benchmark réalisés par la sous-direction SPIB1 dans le cadre du développement d'un dispositif d'animation des innovations, il a été proposé au Directeur général de rapprocher l'activité de promotion des simplifications de celle d'animation des innovations. En effet, l'analyse des dispositifs d'innovation qui ont pu être mis en place au sein des secteurs public et privé, démontre qu'il est plus efficace de traiter de manière coordonnée cet ensemble, dans la mesure où les simplifications comme les innovations reposent toutes les deux sur l'animation d'un réseau de personnes pouvant apporter des idées nouvelles dans leur domaine métier.

Il est donc apparu souhaitable de rapprocher le périmètre d'attribution de l'actuelle délégation aux simplifications de celui de la sous-direction SPIB 1.

La Délégation aux simplifications est *de facto* supprimée.

Dans le même temps, **une mission simplifications** est créée au sein de la sous-direction SPIB 1, portant ainsi à deux le nombre des missions rattachées directement à la sous-direction. Cette mission est positionnée ainsi de manière à faire apparaître clairement, tant en interne qu'à l'extérieur de la DGFIP, que les activités menées pour promouvoir les simplifications restent toujours essentielles dans la stratégie de la Direction.

A l'instar de l'actuelle Délégation, la mission simplifications sera donc chargée de mener une démarche de simplification des procédures et d'allègement des tâches, au bénéfice des agents, des usagers et des partenaires de la direction générale. Cette mission sera animée par la cheffe du bureau SPIB1 A « Performance, Pilotage stratégique, coordination et soutien au réseau », qui est également en charge de l'animation des innovations, ceci afin de créer les conditions d'un rapprochement effectif et d'une synergie entre les simplifications et les innovations.

L'impact de cette réorganisation sur les emplois est le suivant :

- l'emploi de délégué aux simplifications est supprimé ;
- les quatre emplois de cadres supérieurs, qui constituent les effectifs actuels de la Délégation, évoluent de la manière suivante :
 - un emploi d'Administrateur des finances publiques adjoint sera supprimé suite au prochain départ en mutation de son titulaire ;
 - trois emplois d'Inspecteur principaux seront ramenés en cible à deux emplois de cadres A+, cette équipe étant jugée suffisante pour s'occuper des simplifications.

Toutefois, comme indiqué plus haut, la mission simplifications, pilotée par la responsable du bureau SPIB 1A, sera étroitement associée au quotidien avec l'actuel secteur « Pilotage et veille stratégique, animation des innovations, études comparatives » du bureau (deux emplois de cadres A+), ce qui permettra de déployer un réel potentiel en matière d'accompagnement des innovations, tout en maintenant l'activité de promotion des simplifications.